

Sources et méthodes

Enquête Patrimoine 2014-15

Appelées « Actifs financiers » en 1986 et 1991-92, puis « Patrimoine » en 1997-98, 2003-04, 2009-10 et 2014-15, les enquêtes Patrimoine décrivent les biens immobiliers, financiers et professionnels des ménages ainsi que leur endettement. Depuis l'édition 2009-10, l'enquête permet également d'évaluer la valeur de leurs véhicules, biens durables, bijoux et œuvres d'art. Ces enquêtes ont été complétées ponctuellement par des enquêtes légères en 1996 et 2000 portant uniquement sur la détention de patrimoine.

Ces enquêtes observent en évolution la distribution des patrimoines des ménages et les taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles apportent aussi des informations très complètes sur les facteurs explicatifs des comportements patrimoniaux : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, etc.

L'enquête 2014-15 s'inscrit dans un cadre européen ; en partenariat avec la Banque de France, l'Insee produit les données de l'enquête Patrimoine qui servent à renseigner la partie française du *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS), un dispositif d'harmonisation des enquêtes sur le patrimoine piloté par la Banque Centrale Européenne.

L'enquête Patrimoine aura lieu désormais tous les trois ans avec une ré-interrogation sur plusieurs vagues d'une partie des ménages. Les vagues au-delà de 2014 permettront, au travers du panel, de suivre plus précisément le patrimoine dans le temps et de mieux comprendre les phénomènes de cycle de vie.

Le champ et l'échantillon de l'enquête Patrimoine

Le plan de sondage

En 2014-15, l'enquête Patrimoine a été réalisée en métropole et, à la Réunion et en Guadeloupe. Son échantillon a été tiré dans les fichiers de la Taxe d'Habitation ou dans des sources transmises à l'Insee en vertu de l'article L 135 D du livre des procédures fiscales, selon un plan de sondage stratifié.

Afin de permettre l'étude fine des inégalités de patrimoine et celle du patrimoine des ménages aisés, comme celle du patrimoine professionnel, les critères de stratification du sondage tiennent notamment compte de la structure de revenus des ménages, de leur niveau de vie ou de l'importance de leur patrimoine. Les surreprésentations qui en découlent permettent d'améliorer notablement la précision des résultats de l'enquête.

Au total, un peu plus de 20 600 logements ont été tirés au sort et 12 035 **ménages** ont effectivement répondu à l'enquête. En cas de budgets séparés, l'enquête Patrimoine n'interroge que le ménage dit « budget principal ».

La qualité des résultats issus de l'enquête

Comme pour toute enquête, la qualité des résultats de l'enquête Patrimoine 2014-15 dépend d'abord du bon déroulement de la collecte, mais aussi des traitements effectués sur les données recueillies.

Le mode de collecte

L'enquête est constituée d'un questionnaire informatisé, déroulé sur ordinateur portable en face à face par un enquêteur selon le procédé Capi (collecte assistée par informatique).

Les thèmes abordés sont les suivants :

- caractéristiques sociodémographiques des ménages ;
- description du logement principal et des autres logements ou terrains possédés par le ménage ;
- détention des actifs financiers, immobiliers et professionnels ;
- description de chaque actif et évaluation du montant détenu ;
- description de l'activité d'indépendant d'une personne du ménage, du patrimoine et de l'endettement professionnels ;
- endettement privé du ménage ;
- revenus et situation financière du ménage ;
- donations, héritages, aides reçues et versées ;
- parcours et situation du ménage : jeunesse, histoire conjugale du ménage, enfants vivant hors du domicile, trajectoire d'activité professionnelle ;
- habitudes de consommation du ménage ;
- récapitulatif du patrimoine global.

Il est demandé aux enquêteurs d'interroger la personne la plus au courant de la gestion du ménage. L'entretien peut avoir lieu en présence de plusieurs membres du ménage. L'entretien dure en moyenne 1h30 ; il peut prendre un peu plus de temps si le ménage détient beaucoup de patrimoine et/ou du patrimoine professionnel. Dans ce cas, une deuxième visite est proposée au ménage, de manière à limiter la durée d'entretien.

La collecte des montants de patrimoine est délicate : les ménages peuvent ne pas avoir d'idée très claire des sommes qu'ils détiennent ; ils peuvent aussi ne pas souhaiter en donner une estimation précise. Pour pallier cette difficulté, l'enquêteur demande tout d'abord un montant en clair (en euros ou en francs) ; s'il n'est pas donné par le ménage, il propose au ménage des tranches, l'idée étant de récolter une information, même moins précise. Les cartes, comportant les tranches de montants dans lesquelles le ménage doit se situer, ont toutes été construites de manière à être adaptées au produit (prise en compte des plafonds de dépôt par exemple) et à permettre une déclaration en euros ou en francs. Pour les produits pour lesquels les encours peuvent être très importants, une 2^{nde} carte a été construite de manière à préciser la réponse des ménages se situant dans la dernière tranche (450 000 euros ou plus), sans « effrayer » les ménages détenant beaucoup moins.

La qualité de la collecte

La collecte de l'enquête s'est déroulée du 6 octobre 2014 (1^{er} janvier 2015 pour la Réunion) au 31 janvier 2015 (15 février 2015 pour l'Île-de-France et 28 février 2015 pour La Réunion). À l'issue de la collecte, en tenant compte des « logements éclatés »¹, l'enquête Patrimoine a porté sur 20 605 logements. Dus à des problèmes sur le terrain, 333 logements ont également été retirés de l'échantillon initial par sous-allocation ou priorisation. Ainsi, sur cet ensemble de 20 272 logements dont les occupants ont été contactés, 2 285 (soit 11,3 %) se sont avérés « hors champ », c'est-à-dire qu'ils ne correspondaient finalement pas à des résidences principales. Parmi les 17 987 logements restants dans le champ, 12 084 sont considérés comme répondants. Le taux de réussite de l'enquête Patrimoine 2014-15 s'élève ainsi à 67,2 % en France entière. Pour apprécier l'efficacité de son terrain, l'Insee estime également le taux de collecte, qui indique la part de répondants parmi l'ensemble des logements échantillonnés y compris ceux qui se révèlent être hors champ de l'enquête : il s'élève à 59,6 % en France entière (12 084 réponses sur 20 272 logements échantillonnés).

La non-réponse comprend les ménages qui ont refusé l'enquête ou qui ont interrompu définitivement l'entretien bien avant la fin, ceux que l'enquêteur n'est pas parvenu à joindre, les absents de longue durée ou encore les personnes incapables à répondre. Parmi les questionnaires interrompus avant la fin, une partie a été conservée, celle dont les ménages avaient répondu au minimum au recensement des actifs et passifs ; on a in fine 12 035 ménages dont les données sont exploitables et constituent l'échantillon de ménages répondants.

Les nouveautés par rapport à la précédente enquête Patrimoine 2009-10

Les principaux changements par rapport à la précédente vague 2009-10 sont les suivants :

- Le champ des DOM dans lesquels l'enquête a pu être réalisée diffère légèrement de la précédente édition : elle a eu lieu à la Réunion et en Guadeloupe. Il n'a pas été possible de la mettre en œuvre en Guyane, en Martinique et à Mayotte, pour des raisons de moyens. Cependant, les résultats sont représentatifs France entière, la pondération prenant en compte la représentativité sur l'ensemble des DOM (hors Mayotte).
- Périodicité : dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes sur le patrimoine pilotée par la Banque Centrale Européenne (dispositif *Household and Consumption Survey*), l'enquête Patrimoine a lieu désormais tous les 3 ans au lieu de tous les 6 ans.
- Panélisation : l'enquête 2014-15 représente la première vague d'un panel, dont la première réinterrogation aura lieu en 2017-18. Les ménages panels (la moitié des ménages interrogés

¹ On parle de « logement éclaté » lorsque, par exemple, on a tiré dans la base de sondage un appartement, que l'on retrouve transformé ou « éclaté » en deux logements de plus petite taille au moment de la collecte.

en 2014-15) seront suivis pendant 10 ans, avec une réinterrogation tous les 3 ans. Le nouveau dispositif panélisté instaure également une courte « enquête de suivi » entre chaque interrogation face-à-face, sous la forme d'un questionnaire auto-administré internet / papier. Elles contribuent à maintenir le contact avec les enquêtés, de façon à mettre à jour leurs coordonnées d'une vague à l'autre, et contiennent un module thématique.

- Modules secondaires : les modules secondaires présents en 2009-10 ont connu un traitement différencié en 2014-15, selon leurs utilisations et la demande au niveau européen :
 - le module « Habitudes de consommation » a été intégré au questionnaire principal et est donc posé à l'ensemble des ménages interrogés
 - le module « Aversion pour le risque » a été extrait du questionnaire et constitue le thème de l'enquête de suivi 2015 destinée aux ménages panels
 - le module « Patrimoine immatériel » a été supprimé.
- Questionnaire : les principales modifications sur le questionnaire par rapport à la précédente vague portent sur le patrimoine résiduel : il est déclaré dans l'enquête à l'aide de plusieurs nouvelles questions, alors qu'il était simulé auparavant. Ce patrimoine résiduel s'obtient en sommant les montants déclarés correspondants aux voitures, autres véhicules, et au patrimoine « autre » (biens durables, objets d'art ou de collection, bijoux, métaux précieux, etc.) non détaillés ailleurs dans le questionnaire. Cela engendre une rupture de série sur le patrimoine brut ; pour les exploitations longitudinales, il est préférable de s'intéresser au patrimoine hors patrimoine résiduel.

Les redressements

Comme pour toutes les enquêtes réalisées auprès des ménages, le redressement des résultats de l'enquête a deux objectifs principaux : compenser le biais introduit par la non-réponse totale et réduire autant que possible les fluctuations d'échantillonnage. Redresser la non-réponse partielle des variables cibles de l'enquête (taux de détention et montants patrimoniaux associés) permet d'obtenir des variables de montant continues plus facilement exploitables et ainsi d'aboutir à des variables d'agrégats de patrimoine brut et net pour la publication des résultats.

A - La correction de la non-réponse totale

La non-réponse n'étant pas répartie de manière aléatoire, elle introduit un biais dans les poids de sondage et donc dans les résultats de l'enquête.

Pour corriger ce biais, la méthode des scores a été choisie : on a estimé la probabilité de réponse de chaque ménage par un modèle logit, puis on a constitué des ensembles de ménages de probabilité de réponse semblable, grâce à des méthodes d'analyse des données. On a multiplié alors les poids des répondants de chacun de ces ensembles par l'inverse du taux de réponse de l'ensemble.

B - Le redressement pour fluctuations d'échantillonnage

Quand un échantillon est tiré au sort pour une enquête, il est fréquent que l'échantillon obtenu ne soit pas exactement représentatif de la population de référence, au regard de certains critères importants pour le sujet de l'enquête. Il faut alors tenir compte de cet aléa d'échantillonnage et en particulier de l'évolution sociodémographique.

Les fluctuations d'échantillonnage peuvent être redressées par une modification des poids des ménages de l'échantillon. Corriger ainsi les fluctuations d'échantillonnage suppose d'avoir des informations issues d'une autre source que l'enquête et de meilleure qualité ou mieux encore de la « vraie » valeur. La principale autre source utilisée ici est l'enquête Emploi en continu de l'Insee (enquête de 2014), ainsi que l'enquête annuelle de recensement (EAR).

La méthode utilisée pour ce redressement est celle du « calage sur marges » : les poids corrigés (ceux issus de la correction pour non-réponse exposée ci-dessus) de chaque répondant sont modifiés de sorte que, par exemple, le nombre de personnes de même sexe et de même âge (tranches d'âge décennales) estimé par l'enquête Patrimoine soit égal au nombre de personnes de même sexe et de même âge connu par ailleurs. En effet, l'enquête Patrimoine détaille l'individualisation de la détention d'actifs financiers dans le ménage : il faut donc caler l'enquête sur la structure sexe-âge des individus composant le ménage. Mais le calage ne s'est pas limité à ces deux seules variables : comme pour les enquêtes précédentes, d'autres informations ont été utilisées, grâce à la richesse des données disponibles dans les sources annexes, dont l'enquête Emploi en continu.

Au moment de la réalisation de l'enquête Patrimoine 2014, 29 017 678 ménages habitaient en France y compris dans les DOM (hors Mayotte) (sources : enquête Emploi, EAR). L'enquête Patrimoine ainsi redressée est représentative de l'ensemble des ménages.

C - La correction de la non-réponse partielle

Un ménage est considéré comme répondant s'il a mené l'enquête à son terme ou s'il a au moins répondu à la première partie du questionnaire, recensant les actifs qu'il possède. Dans les deux cas, des questions peuvent rester sans réponse : il peut ne pas connaître la réponse ou refuser de la donner. Le ménage est alors considéré comme non-répondant partiel. Quand la non-réponse partielle concerne une ou plusieurs variables cibles de l'enquête, il est important de la corriger en imputant une réponse. Dans le cas de l'enquête Patrimoine 2014-15, ces variables cibles sont les variables de détention des différents actifs et passifs patrimoniaux (actifs financiers, immobiliers et professionnels, endettement) et des montants de ces produits. Ce travail d'imputation permet donc d'obtenir des variables de montant continues, et donc plus immédiatement exploitables ; de corriger la non-réponse partielle aux questions de montants ; et de redresser les estimations de patrimoine total des ménages et d'obtenir les agrégats de patrimoine brut et net.

La stratégie d'imputation a peu varié par rapport à la vague précédente pour limiter les ruptures de série, la principale différence a été sur les volumes à imputer (en raison des montants financiers d'abord proposés en clair puis en tranche), ainsi que sur le patrimoine résiduel.

Les variables de détention (détention d'actifs financiers, immobiliers ou professionnels et d'emprunts) sont imputées lorsqu'elles sont manquantes. L'imputation revêt en général un caractère très marginal. Pour imputer ces variables, binaires, la méthode choisie est celle du hot-deck stratifié équilibré. Certaines variables sont imputées de manière jointe.

Pour les variables de montant, on modélise le montant pour chaque produit grâce aux variables disponibles par ailleurs. En effet, les montants sont collectés sous la forme de fourchettes pour les actifs immobiliers et professionnels et en clair ou, à défaut, en tranches pour les actifs financiers.

La simulation des montants en clair se fait en deux grandes étapes :

- une première étape de modélisation des montants. Pour chaque type de produit, un modèle sur données censurées est estimé. Ce modèle aboutit à une valeur prédite pour chacun des produits et à un écart-type de résidus ;
- une seconde étape de simulation des montants. Pour chaque produit, on simule un résidu, ce qui permet d'obtenir une valeur simulée pour le montant du produit. Cette valeur est simulée de manière à ce qu'elle respecte la tranche dans laquelle elle doit se situer (tranche déclarée par le ménage). L'ensemble des montants simulés d'un ménage est ensuite examiné en regard des différentes contraintes de niveau ménage. Ces contraintes sont les suivantes :
 - respect des tranches de montants par famille de produits (lorsque l'information est disponible) ;
 - respect des plafonds minimum et maximum réglementaires sur certains produits financiers ;

- respect des tranches de montants de patrimoine financier et de patrimoine global déclarées par le ménage ;
- respect de bornes définies de manière ad hoc sur le montant de patrimoine grâce aux sources fiscales.

Si au moins une des contraintes n'est pas respectée, l'ensemble des montants d'actifs du ménage est simulé à nouveau. Ainsi, cette deuxième étape est répétée tant que le ménage n'a pas « convergé », c'est-à-dire tant qu'il n'a pas satisfait toutes les contraintes. Au bout d'un grand nombre d'itérations, certaines des contraintes sont relâchées. Lors de cette deuxième étape, on utilise des résidus simulés, comme dans la précédente enquête, plus adaptés que des résidus généralisés. Ces résidus sont simulés suivent une loi normale tronquée, pour que la valeur de l'actif considéré respecte la fourchette qui est la sienne.

Les variables de revenu proviennent d'appariements avec les sources fiscales et sociales. Contrairement à la vague précédente, les prestations sociales sont également obtenues par appariement, et n'ont donc pas dû être imputées. Les variables correspondant aux revenus déclarés dans l'enquête ont été conservées dans les bases. Ces variables sont arrondies selon une procédure élaborée par la Banque Centrale Européenne dans le cadre de la diffusion des données sur le patrimoine des ménages européens ; les informations disponibles ne sont alors que des approximations des variables fiscales et sociales. Les montants de revenus ont été arrondis de telle sorte qu'il ne soit pas possible de retrouver les ménages échantillonnés par un appariement avec les sources fiscales et sociales. L'intérêt de cet arrondi est qu'il tient compte de l'échelle du montant, ce qui permet de conserver une très bonne précision (la dégradation de cette précision est de l'ordre de 0,1 % dans le cadre d'un arrondi à 3 chiffres). Par ailleurs, pour ne pas biaiser les estimations, l'arrondi est réalisé de manière stochastique. Les agrégats ont été mis en cohérence avec les montants détaillés, de manière à sommer avec leurs composantes. Les publications de l'Insee sont réalisées avant arrondis, ce qui peut expliquer des différences avec les sorties à partir des tables diffusées.